



Prix Marie Curie-Sklodowska 2024 de la subdivision « Chimie sous Rayonnement et Radiochimie »

Objectif

Ce prix de 500€ récompense un travail de thèse effectué dans une université française dans les domaines de la chimie sous rayonnement et/ou de la radiochimie. Il est attribué en partenariat avec l'Association Curie Joliot-Curie (ACJC) pour lier le travail de thèse du lauréat au travail précurseur de Marie Curie et ainsi apporter un prestige particulier à cette reconnaissance.

Conditions de candidature

Avoir soutenu sa thèse entre le **01 janvier 2024** et le **31 décembre 2024** sur un sujet en lien avec la Chimie sous Rayonnement et/ou la Radiochimie.

Envoyer par email au président de la subdivision de la CRRC en un seul fichier avec les pièces jointes décrites ci-dessous :

- une lettre de motivation dans laquelle le/la candidate devra montrer son intérêt pour le prix et le bénéfice qu'il/elle en tirera. Cette lettre constitue un argument important du dossier.
- les rapports de thèse et de soutenance,
- un CV étendu,
- le résumé de la thèse (demi-page),
- les liens DOI des articles publiés dans le cadre de la thèse,

Planning

Date limite de réception des dossiers : **31 décembre 2024 à 23h59**.

Evaluation des dossiers par les membres du bureau, suivi d'une réunion de synthèse.

Divulgation du nom du/de la lauréat(e) : **premier trimestre 2024**.

Emission et remise d'un certificat signé par le président de la subdivision CRRC en présence d'un membre de l'ACJC.

Le ou la lauréat(e) sera invité(e) à présenter ses résultats lors des prochaines rencontres Rayonnement Radiochimie (R3C) en 2026 et sera sollicité par la CRRC afin de soumettre un article en lien avec ses travaux de thèse dans le journal Actualité Chimique.

Dr. Matthieu Viot
Président de la subdivision CRRC,

matthieu.viot@cea.fr